

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
IUT CAMPUS III POURSUITE D'EXPLOITATION ERP N° E 341 00062 000 ARRETE N° 2026/008		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;

VU les arrêtés des 10 décembre 2004, 21 juin 1982 et 5 février 2007 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de type R ;

VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, type R ;

VU l'avis favorable émis le 25 novembre 2025 par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 7 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que Madame Travert Directrice de l'IUT Campus III à IFS peut poursuivre l'exploitation de son établissement en toute quiétude ; |

ARRETE

Article 1 Madame Carine Travert - Directrice est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'IUT Campus III à IFS situé rue Anton Tchekhov à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen en date du 7 novembre 2025 et de la Commission Plénière en date du 25 novembre 2025.

Article 2 L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la Commission de Sécurité de l'Arrondissement de Caen.

Article 3 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Calvados ;
- Monsieur le Président de la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Caen ;
- Madame la Directrice l'IUT Campus III
- La Police Municipale d'IFS. |

Fait à IFS, le 15 janvier 2026



Le Maire,

Michel

Accusé de réception en préfecture
014-211403415-20260120-2026-008-AR
Date de télétransmission : 20/01/2026
Date de réception en préfecture : 20/01/2026